

APPEL A PROJET **14'ARTS 2019**

Cette année encore, la Mairie du 14^e souhaite mettre à l'honneur l'art dans l'espace public en organisant la 4^e édition des 14'Arts **les 29 et 30 juin prochain**.

En mobilisant les artistes de l'arrondissement lors cet évènement, la Mairie du 14^e poursuit plusieurs objectifs : rendre plus fermement encore l'art et la culture accessibles à tous, améliorer le cadre de vie des quartiers par une démarche originale et participative, provoquer un nouveau regard des citoyens sur l'art grâce à des interventions hors des lieux conventionnels d'exposition et donner un sens nouveau à la perception que l'on a de l'espace public.

À cet effet, la Mairie du 14^e a ciblé 6 supports situés dans le quartier de la Porte de Vanves pour lesquels elle invite les artistes à proposer une œuvre.

Aussi, cet appel à projet contient en annexe une fiche descriptive par support dit « lot ». Les artistes de l'arrondissement sont invités à participer en déposant leur projet. Un jury sélectionnera les projets qui seront réalisés lors du week-end des 14'Arts : samedi 29 et dimanche 30 juin 2019.

Contenu du projet déposé:

Un artiste peut répondre à 1 ou 2 lots s'il le souhaite.

Le contenu du projet doit comporter :

Une note succincte d'intention : approche de l'objet, intentions artistiques, techniques employées, intégration urbaine et/ou architecturale de l'intervention.

Une esquisse ainsi qu'idéalement, une mise en situation (esquisse intégrée dans une photo).

Des images de références d'œuvres déjà réalisées, voisines, de près ou de loin de votre rendu pour les 14'Arts.

Budget attribué :

Le budget attribué au lot inclut le cachet de l'artiste et le matériel nécessaire à l'installation. Un budget de 400 euros TTC sera attribué pour chaque lot. La facturation sera recevable à partir du 1^{er} juillet 2019 par le prestataire de la Mairie du 14^{ème} arrondissement, l'association GFR. Un devis devra être transmis en amont de l'intervention. L'artiste devra également impérativement disposer d'un numéro de SIRET et fournir son RIB en version numérique pour percevoir le règlement par mandat administratif.

Critères d'éligibilité:

Contenu de la proposition artistique et technique.

Intégration urbaine et interaction avec l'environnement urbain, architectural et paysager du lot.

Capacité de l'installation à interagir avec le public, dans une recherche de détournement urbain, de surprise, d'humour.

NB : Il est stipulé dans chaque fiche projet un type d'intervention recommandé. Cette remarque est indicative et peut servir à orienter la démarche, mais n'est pas obligatoire. D'autres options techniques sont envisageables, dans le respect de la réversibilité des interventions notamment.

Composition du Jury :

Mairie du 14^e arrondissement :

- Melody Tonolli, adjointe à la Maire du 14^e en charge de la Culture
- Antoine PETEL, coordinateur des Ateliers des Beaux-Arts Montparnasse

- Renaud Cousin, co-directeur de l'association GFR assurant la conception et la production de projets artistiques et participatifs dans l'espace public.

Cadre général de l'intervention :

Les interventions artistiques urbaines sont conçues comme des installations éphémères. La Mairie du 14^e arrondissement ne s'engage pas à l'entretien de ces œuvres dans le temps.

Leur installation dans l'espace public les expose à d'éventuelles dégradations, accidentelles, naturelles ou volontaires, pour lesquelles la Mairie du 14^e arrondissement ne peut être tenue responsable. Selon le niveau de dégradation dans le temps ou pour tout autre motif, les œuvres pourront être détruites (par nettoyage haute pression ou recouvertes) à tout moment par les services municipaux de propreté de la Ville de Paris à la demande de la Mairie du 14^e. L'artiste concerné en sera tenu informé.

Chaque artiste sera accompagné techniquement par l'association GFR.

Les artistes céderont les droits de reproduction et d'adaptation de leur œuvre à la Mairie du 14^e arrondissement, à des fins promotionnelles et non commerciales

Calendrier :

Lundi 13 mai : Date limite de dépôt des candidatures

Vendredi 17 mai : Délibération du jury

Lundi 20 mai : Réponse de la Mairie du 14^e aux artistes sélectionnés

Samedi 29 et dimanche 30 juin (et quelques jours précédents au besoin du projet) : Réalisation des projets artistiques dans l'espace public.

Les propositions sont à adresser :

Par mail à : laurene.begaud@paris.fr

Par adresse postale à :

Laurène Bégaud

01 53 90 67 31

Service Culture – Mairie du 14^e

2, place Ferdinand Brunot

75675 Paris cedex 14